

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrezel s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RÉMOND Bruno, Maire.

PRÉSENTS :

Mmes BOYER Candice, CHABRAT Béatrice, DUBOIS Véronique et LANGRY Véronique.
MM. LEMAITRE Yves, MAUBORGNE Xavier, RÉMOND Bruno et ROLLET Thibault.

EXCUSÉES :

Mme AYADI Jalila.
Mme ANTOINE Michèle a donné pouvoir à Mr LEMAITRE Yves.

SECRÉTAIRE :

Mme BOYER Candice.

Le compte rendu de la séance du 27 septembre 2023 ayant été adressé à chacun des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande si des questions subsistent. Aucune observation n'étant soulevée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

MODIFICATION BUDGÉTAIRE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la décision budgétaire modificative suivante :

Dans la section investissement :

<u>Chapitre</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Mouvement</u>
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	-20 300€
21538	Autres réseaux	+ 20 000€
275	Dépôts et cautionnements versés	+ 300€

Dans la section fonctionnement :

<u>Chapitre</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Mouvement</u>
65138	Autres secours	-1 461€
6588	Autres charges diverses de gestion courante	+ 1 461€

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **ACCEPTÉ** cette décision modificative.

AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2024 À HAUTEUR DE 25% DES CRÉDITS OUVERTS AU BUDGET 2023

Afin de pouvoir régler les dépenses d'investissement avant le vote du budget au mois d'avril, Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 Avril 2024.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **AUTORISE** jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2024, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Article	Libellé	2023	25%
1641	Emprunts	85 000€	21 250€
2051	Concessions	4 500€	1 125€
204182	Bâtiments et installations	200€	50€
2131	Bâtiments scolaires	60 000€	15 000€
2151	Réseaux	2 791€	697.75€
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de secours	6 000€	1 500€
2158	Autres installations	22 641.78€	5 660.45€
	TOTAL	181 132.78€	45 283.20€

DETR/ DECI – DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au dernier conseil, il a reçu des devis concernant la mise en conformité de notre défense incendie.

Monsieur le Maire propose de lancer une demande de subvention auprès de la Préfecture pour une demande de DETR.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

SDESM – MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande d'adhésion des communes de DAMMARTIN-EN-GOËLE et d'HÉRICY au SDESM.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **ACCEPTÉ** l'adhésion de ces communes au SDESM.

SDESM - ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'est renseigné auprès du SDESM concernant la seconde phase de rénovation de l'éclairage public et le passage aux leds afin d'économiser de l'énergie. Ce projet permettra aussi d'abaisser l'intensité lumineuse en milieu de nuit.

Ce projet pourra faire l'objet d'une subvention par le SDESM. Une subvention de la part de la Région est peut-être aussi à étudier.

L'investissement pour rénover, les 29 lampadaires du Truisy et du lotissement de la Borde, ainsi que le changement de l'armoire électrique du Truisy et la mise en place d'un abaisseur de tension Rue Jean Porcheray et Rue Jacqueline et Gérard Degueurce, s'élèvent à 33 801€HT.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** ce projet.

CGD77 – RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE

Monsieur le Maire fait part aux conseillers que le centre de gestion de Seine-et-Marne lance une consultation pour le renouvellement du contrat d'assurance statutaire.

La première étape consiste à confier au centre de gestion le soin d'agir pour le compte de la commune.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

ZAER – ZONES D'ACCELÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La CCBRC souhaite que les communes étudient la possibilité de délimiter des zones ZAER sur leur territoire communal.

La Mairie de Champeaux a d'ores et déjà étudié un projet qui devrait être soumis aux propriétaires des terres concernées.

ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire fait part aux conseillers que le contrôle des installations individuelles d'assainissement doit avoir lieu au maximum tous les 10 ans.

La CCBRC, qui gère cette compétence, va faire appel à la société VEOLIA afin de contrôler les installations individuelles à partir de la fin 2024. Ce contrôle aura un coût d'environ 200€ à la charge des propriétaires.

Concernant un éventuel passage à l'assainissement collectif, malgré les nombreuses relances de Monsieur le Maire, la CCBRC ne peut statuer pour le moment, étant mise en demeure de refaire les stations d'épurations existantes qui ne sont pas aux normes.

RPI

Une ouverture de classe est possiblement envisageable l'an prochain, l'effectif prévisionnel étant de 152 élèves. Le président du RPI et les Maires ont rencontré Mme l'inspectrice à ce sujet mais cette dernière est restée évasive sur le sujet.

Suite aux importants travaux sur l'école élémentaire de Champeaux, les horaires vont devoir une nouvelle fois être modifiés. Mme Candice BOYER représentera le Conseil Municipal au sein de la commission créée par le RPI.

CHÂTEAU D'EAU

Le SMAEP d'Andrezel, Verneuil l'étang et Yèbles a toujours l'intention de remplacer le château d'eau d'Andrezel par une réserve et un compresseur. Les études sont en cours.

ANDREZÉLIENNE

L'association l'Andrezélienne a envoyé un courrier afin de savoir s'il serait possible de mettre à leur disposition le local situé au 1^{er} étage de l'école pour le stockage de leurs fournitures et leurs réunions. Monsieur le Maire répond que ce local n'est pas chauffé et que la salle est à leur disposition pour les réunions. Concernant le stockage, il y a de la place au 1^{er} étage de la Mairie.

PANNEAU ÉCOLE

Un conseiller demande s'il serait possible de poser un panneau pour indiquer l'école, car les livreurs et les remplaçants ne la trouvent pas toujours.

VŒUX DU MAIRE

Les Vœux de début d'année auront lieu le Samedi 20 Janvier à 17h.

FESTIVITÉS DE NOËL

- **Vendredi 15 Décembre** : La Récré des 3 Villages propose en partenariat avec Le CAL et ESD Spéléo une animation autour de Noël à CHAMPEAUX

- **Samedi 16 Décembre** : Les bénévoles de la Bibliothèque proposent une contée de Noël à la salle au vu du grand nombre d'inscrits d'enfants d'Andrezel.
- **Dimanche 17 Décembre** : Remise des colis des Aînés à la salle autour d'un goûter.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h35.